



AVIS PUBLIC

## Promulgation et entrée en vigueur Règlement d'emprunt numéro 727

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 22 août 2023, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 727 intitulé :

### **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 10 899 689 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot**

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 septembre 2023 et du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 29 septembre 2023.

Ce règlement d'emprunt entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 11 octobre 2023.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Directrice des affaires juridiques et greffière